



BULLETIN

POLICY

POLITIQUE

ISSUE ÉMISSION	DATE		
161	2003	06	24
	Y-A	M	D-J

What is new/changed?

Commissioner's Directive 335, entitled "Fleet Vehicles" and associated Guidelines are rescinded. A number of government-wide authorities apply to the management and operation of CSC vehicles. New Guidelines on Fleet Management have been developed to provide integrated direction to CSC employees. To assist staff, hyperlinks to authorities, cross-references and forms have been added to the Guidelines.

What is the purpose of the change?

To ensure that CSC's policy does not duplicate government-wide policy and that direction concerning implementation of this policy is communicated to staff in a clear and consistent manner.

How was it developed?

The new Guidelines were developed by Technical Services in consultation with management and operational staff from all regions, the National Headquarters Policy Division and Legal Services.

Accountability?

The Guidelines clearly outline accountabilities for fleet management.

Who will be affected by the policy?

Every staff member concerned directly or indirectly with the procurement, use and maintenance of CSC fleet vehicles.

Expected cost?

None.

Other impacts?

None.

Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

La Directive du commissaire n° 335, intitulée « Parc automobile », et les lignes de conduite connexes sont abrogées. Plusieurs instruments habilitants de portée gouvernementale s'appliquent à la gestion et à l'utilisation des véhicules du SCC. On a élaboré de nouvelles lignes directrices qui fournissent une orientation intégrée aux employés du SCC. Afin d'aider le personnel, des hyperliens aux documents habilitants, renvois et formulaires pertinents y ont été ajoutés.

Quel est l'objectif du changement?

S'assurer que la politique du SCC ne reprend pas simplement la politique s'appliquant à toute l'administration fédérale et que des instructions concernant la mise en application de la politique sont communiquées de façon claire et cohérente au personnel.

Comment les lignes directrices ont-elles été élaborées?

Les Services techniques ont élaboré les nouvelles lignes directrices en collaboration avec des cadres et des membres du personnel opérationnel de toutes les régions, ainsi que la Division des politiques et les Services juridiques à l'administration centrale.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Les lignes directrices décrivent clairement les responsabilités relatives à la gestion du parc automobile.

Qui sera touché par les lignes directrices?

Tous les membres du personnel qui participent directement ou indirectement à l'acquisition, l'utilisation et l'entretien des véhicules du SCC.

Quels coûts prévoit-on?

Aucun.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune.

CONTACT :	Ernie Hughes	TEL./TÉL. :	(613) 995-4837
-----------	--------------	-------------	----------------